

Je cherche un logement

J'ai besoin d'un conseil sur mon logement, je veux trouver un logement ou je veux en changer

Vous pouvez consulter la presse, les sites internet, les agences, déposer une demande de logement social.

Vous pouvez également avoir besoin d'un avis, d'un conseil, d'un accompagnement particulier. Plusieurs professionnels peuvent vous aider, et vous devez vous adresser à votre travailleur social pour être guidé et orienté.

S'il s'agit d'une simple information, d'un avis, d'un conseil, il pourra très certainement vous répondre directement et pour les questions plus complexes, notamment juridiques, vous orienter vers un professionnel compétent.

Si vous avez besoin d'un accompagnement, sachez que ce dernier s'adresse à un public dit prioritaire (sans logement et hébergé, menacé d'expulsion, rapprochement emploi...), et que le motif de votre recherche de logement ou de changement de logement sera évalué.

Le travailleur social prendra en compte plusieurs éléments : votre demande bien sûr, mais également votre projet logement, votre situation familiale, sociale et professionnelle et votre état de santé. Il tiendra compte également du marché immobilier local.

En fonction de l'ensemble de ces éléments, il déterminera s'il est préférable de vous orienter vers une structure d'hébergement, un logement intermédiaire ou un logement autonome. (cf. ci-dessous)

Il pourra vous aider à saisir les instances qui pourront répondre au mieux à votre besoin.

De plus les structures d'aide ne sont pas des agences immobilières, elles sont là pour vous accompagner, cet accompagnement n'est pas obligatoire, et si vous le sollicitez il suppose votre plein engagement.

Attention, les solutions peuvent être longues ou différentes de vos attentes.

Pour information, l'hébergement et le logement peuvent prendre les formes suivantes :

- Une mesure d'hébergement d'urgence dans une structure adaptée pourra vous être proposée. Dans ce cas, il s'agit de solutions très limitées dans le temps (quelques jours) qui permettent d'assurer le gîte, le couvert et d'être à l'abri.
- Au-delà, l'hébergement d'insertion permet, si vous êtes dans de grandes difficultés mais que vous souhaitez vous engager dans un processus d'insertion, d'organiser un accompagnement spécifique. Il permet de prendre du temps, de faire le point sur l'ensemble de vos difficultés, de chercher des solutions à ces différentes difficultés et de trouver des solutions adéquates
- Le logement temporaire ou le logement en sous-location sont 2 dispositifs différents destinés aux personnes qui sont dans un processus d'insertion déjà avancé et qui vont par la suite pouvoir occuper un logement autonome. Cela laisse le temps de stabiliser une situation, un projet de vie et/ou un projet professionnel. Un accompagnement plus ou moins important peut être proposé ou à minima un suivi qui vous permet d'avoir un interlocuteur en cas de difficultés.

Pour ces 3 premières solutions, vous ne pouvez pas saisir directement les structures, il est obligatoire d'être orienté par un travailleur social.

- Le logement autonome est durable même si des mesures d'accompagnement peuvent être préconisées de façon à favoriser une bonne intégration. Il vous appartient de rechercher ce logement, mais le travailleur social pourra vous proposer de vous orienter vers des services ou dispositifs qui pourront vous aider dans votre recherche. (ateliers recherche logement, 1% logement, agence immobilière sociale etc.

Département des Pyrénées-Atlantiques

> 64 avenue Jean Biray

64058 Pau Cedex 9

> 4 allée des Platanes - BP 431

64104 Bayonne Cedex



PLUS PROCHE,
PLUS SOLIDAIRE
SOLIDARITÉ